

son intermédiaire. S'il est à désirer que nous adoptions cette mesure sur ses mérites, nous ne devons pas la rejeter sur l'objection soulevée par l'honorable député d'York-Ouest.

Sir JOHN A. MACDONALD—Ce débat est tout à fait hors d'ordre. Le comité a tout simplement à déterminer les dispositions du bill. La Chambre seule peut s'occuper de la question soulevée.

M. PALMER—Je diffère d'avis avec le très honorable député. Il est tout à fait inutile de gaspiller deux ou trois heures à discuter ce bill s'il doit être rejeté. Je me permettrai de citer les 86me et 88me règles de la Chambre à l'appui de mon opinion que le bill ne peut pas aller plus loin. Je demanderai à l'honorable représentant de Châteauguay si un simple député peut présenter un bill qui taxe la population.

M. HOLTON—Je n'ai pas suivi le débat, et je ne saurais dire si la question d'ordre a été soulevée à raison ou à tort. Je suis entièrement de l'avis du très honorable député de Kingston, que ce débat en comité est irrégulier et tout à fait hors de place.

M. MACKAY (Cap-Breton)—Les *Débats* de l'année nous fournissent le précédent d'un bill de cette nature présentée par un député privé.

M. McCARTHY—Je soulève une question d'ordre.

M. LE PRÉSIDENT—Je crois que la seule question en débat est le préambule de l'acte dont les dispositions ont toutes été adoptées l'autre soir.

Sir JOHN A. MACDONALD—Les dispositions ont été adoptées et le préambule laissé de côté.

M. CARTWRIGHT—La 2me disposition a certainement été laissée de côté, parce que quelqu'un a soulevé la question de savoir s'il n'y aurait pas danger pour le revenu public de l'adopter, et j'ai promis d'examiner cette question.

M. McDOUGALL (Renfrew-Sud)—Lorsque le bill fut présenté en Chambre, j'ai soulevé l'objection que si la 2me disposition était adoptée des personnes résidant en Canada pourraient, par leur agents, dater des traites des

Etats-Unis afin d'éviter le paiement des timbres. Je crois que cette disposition devrait être laissée de côté jusqu'à une autre session.

M. GUTHRIE—L'auteur du bill me l'ayant confié pendant son absence, je ne puis permettre qu'on le mette de côté sur cette objection.

M. McDOUGALL (Renfrew)—Je suggère qu'on ajoute les mots: "Et non escomptés ou transférés en Canada."

M. BLAIN—Il me semble que la Chambre agit contrairement au 56me article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

M. MACKAY (Cap-Breton)—Je soulève la question d'ordre. Il me semble que ce point a été décidé déjà.

LE PRÉSIDENT—J'ai décidé que la seule question devant la Chambre était le préambule. En même temps tout député peut proposer qu'une disposition soit rouverte au débat.

M. McDOUGALL (Renfrew)—Je propose que la 2me disposition soit examinée par le comité.

Cette proposition est adoptée.

M. CARTWRIGHT—Pour mettre le revenu à l'abri de pertes, il vaudrait mieux ajouter ces mots: "A moins qu'ils n'aient été négociés en Canada." Cela préviendrait toute tentative de fraude.

Sir JOHN A. MACDONALD—S'il est démontré qu'en datant des effets négociables et en les faisant payables dans un pays étranger, la loi est frauduleusement éludée, la validité de ces documents sera détruite. Mais si une lettre de change ou un billet promissaire est tiré en Angleterre, en France ou aux Etats-Unis par des personnes qui s'y trouvent et faits payables dans ces pays, leur validité est reconnue par les nations.

M. MACKENZIE—La question du droit et celle de l'opportunité sont deux choses différentes. Naturellement, il ne conviendrait pas d'imposer une taxe d'un nouveau timbre chaque fois qu'un billet change de mains. D'un autre côté, un billet fait à l'étranger et envoyé ici pour être négocié peut être timbré.